



Jacques Defforey.

Salariés capitalistes

La manie d'être les premiers. C'est le complexe Carrefour. Les familles Fournier et Badin-Defforey ont ouvert il y a vingt ans les premiers hypermarchés. Carrefour a été la première société française de distribution à lancer, en avril 1976, des produits dits « libres ». La première à rechercher sur une grande échelle un supplément d'expansion à l'étranger : au Brésil ou en Espagne, par exemple, où il a pris désormais la première place, comme en France. Et il va être le premier groupe français toutes catégories à mettre en application la loi du 24 octobre 1980 qui permet aux entreprises, dans de bonnes conditions fiscales, de faire participer les salariés au capital. Jacques Defforey, le flegmatique directeur général de Carrefour France, ne pavoise pas pour autant. La loi a ses limites : pas plus de 3 % des actions distribuées, ainsi, au total ; avec un maximum de 5 000 Francs par salarié. « Au titre de la participation aux bénéfices (loi de 1967), notre personnel a reçu collectivement, en 1979, près de 100 millions de Francs versés à un fonds commun de placement que gère le comité d'entreprise. La nouvelle loi va nous permettre de lui attribuer, de surcroît — en actions Carrefour et à titre individuel, cette fois-ci — l'équivalent de 41 millions de Francs seulement. » Defforey estime, surtout, que la nouvelle loi ne trouvera ses vertus que pour autant que l'entreprise qui l'appliquera aura une vraie politique sociale. Et, surtout, un management axé sur l'information et la décentralisation (à Carrefour, le chef de rayon est responsable de son compte d'exploitation). « Faute de quoi, ce serait, une fois de plus, un gadget. »